

le 6 octobre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2014**

**2014 DASCO 1029** Subvention (3.700 euros) à une association pour une action politique de la Ville dans le 17<sup>e</sup> arrondissement.

**Mmes Alexandra CORDEBARD et Colombe BROSSEL,  
rapporteuses.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 septembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à une association au titre de la politique de la Ville ;

Vu l'avis du Conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement, en date du 22 septembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6<sup>e</sup> Commission, et par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 3<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.700 euros est attribuée à l'association La Fabrique des Petits Hasards, 173 boulevard Pereire (17<sup>e</sup>), (11246) dossier n° 2014\_03988 pour une action intitulée « Le théâtre comme outil de parole – Primaire – Réussite éducative ».

Article 2 : La dépense correspondante d'un montant de 3.700 euros sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 213, ligne VF80002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2014 et ultérieurs.